

XXVII Congrès du syndicat FO ADP

Rapport d'activité

Sommaire :

I/Un Congrès : pour quoi faire ?

II/Le Contexte politique et économique

a/ International

b/ L'Europe

III/ Au niveau national

a/ Le combat contre la réforme des retraites

b/ La décentralisation et la casse de l'unicité de la République

c / Le processus de privatisation des services publics

IV ADP : le processus de privatisation est engagé par le gouvernement

V Notre audience et nos actions dans les Institutions Représentatives du Personnel

a/ Nos résultats aux élections

b/ Notre action dans les négociations

c/ Délégués du Personnel

d/ Comité d'Entreprise

e/ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

f/ Conseil d'Administration

VI Le fonctionnement des instances et la construction du syndicat

Annexe : Chrono

I/Un Congrès : pour quoi faire ?

Le Congrès du syndicat constitue l'assemblée générale des adhérents. Contrairement aux congrès, fédéraux et confédéraux, qui ont eu lieu en 2003 et 2004, dans lesquels les délégués des syndicats représentent les syndiqués, l'ensemble des adhérents y est convoqué.

Il est toujours positif que la présence des adhérents soit importante, de façon à garantir la démocratie et de susciter parfois des décisions d'engagement de la part d'adhérents jeunes dans l'organisation. Le congrès n'est pas réservé aux mandatés, délégués, élus, pour qui s'est quasiment un devoir d'y participer.

Tout adhérent est en effet en droit de prendre – ou pas – des responsabilités au sein de l'organisation syndicale. Le congrès est l'instance qui vote le rapport d'activité, jetant si l'on peut dire un coup d'œil dans le rétroviseur sur tout ce qui s'est passé depuis le précédent congrès, puis fixe le mandat, par la (ou les) résolutions d'orientation, et enfin élit l'équipe qui aura à charge de mettre en œuvre les actions qui découleront de cette orientation.

Le Conseil syndical, (21 membres) gère le syndicat et décide mensuellement de l'orientation et l'action du syndicat et élit le Bureau, son exécutif. La Commission de contrôle, (3), vérifie les comptes du syndicat, elle veille aussi à ce que l'orientation définit par le congrès est bien respectée.

Le respect de la démocratie, le respect du mandat sont nécessaire au développement du syndicat car les agents, les travailleurs, en général ont parfois une certaine défiance à l'égard des syndicats comme des politiques qui peuvent faire passer leurs intérêts personnels avant tout.

Le dernier congrès, en février 2003, avait donné comme mandat, au travers d'une résolution qui après coup, semble pertinente, un fil à plomb au syndicat pour l'aider dans une période qui s'avérait extrêmement difficile puisque le changement de statut juridique d'ADP pour engager la privatisation était déjà prévisible.

Sur le plan général, la résolution affirmait :

« Le Congrès constate que, plus que jamais, l'organisation des salariés dans des organisations syndicales indépendantes des partis politiques, du gouvernement, du patronat, des « Organisations Non Gouvernementales », (ONG) en tout genre, des organismes internationaux ou européens comme le FMI, Banque Mondiale, Commission européenne, est indispensable, à l'échelle de la planète.

La destruction massive des forces de production, la liquidation et le bradage des services publics, les privatisations massives, la remise en cause de tous les acquis sociaux, y compris séculaires et fondamentaux, imposent la mondialisation de l'économie, mais également de la pensée unique.

Cette pensée unique fait que quelle que soient la nature et la couleur des gouvernements, tous se plient à la loi du marché, comprendre, la loi du profit maximum et immédiat.

Le Congrès constate que partout dans le monde, et bien entendu en France, cette politique menée par le gouvernement, qui détruit les fondements mêmes de la société, le droit au travail, à la dignité, est rejetée par les travailleurs. Il se prononce pour la solidarité internationale et la défense du syndicalisme libre et indépendant à l'échelle mondiale. »

Dans le présent rapport d'activité, il ne pourra pas, bien entendu, être possible de reprendre l'intégralité de toutes les actions réalisées par la cinquantaine de mandatés, élus et délégués

syndicaux, délégués du personnel, élus au CE, CA, CHSC, ni ne serait-ce que quelques centaines de tracts, communiqués, courriers, dossiers.

Figurera, de façon thématique, le reflet de l'action du syndicat car l'annexe principale de toutes les actions menées contre la privatisation est chronologique.

II/Le Contexte politique et économique

A/ International

Ces deux dernières années n'ont vu aucune amélioration pour les travailleurs, les peuples, puisque guerres et tragédies ont proliféré. La misère s'aggrave, et malgré les efforts importants accomplis par l'OIT, (Organisation internationale du travail), le travail des enfants, l'esclavagisme, perdurent.

La discrimination et le harcèlement sévissent toujours et les droits de l'homme, dont les droits syndicaux, sont attaqués aux quatre coins de la planète. Tout ceci est la conséquence d'une montée en puissance du pouvoir des multinationales et des banques qui contrôlent les organismes de décision internationaux, banque mondiale, FMI, (fond monétaire international) OCDE, (organisation de coopération du développement économique), etc.

Il est à noter d'ailleurs que les profits des banques et des entreprises sont en exceptionnelle progression comme conséquence de la loi du marché qui devrait désormais « s'imposer à tous ».

Il est évident que les directives de ces organismes s'imposent à tous les états et les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, les appliquent avec plus ou moins de zèle : allongement de la durée du travail et attaques contre les régimes de retraites, d'assurance maladie, d'assurance chômage, liquidation des services publics au profit des prestataires privés, réduction des dépenses publiques ont un double intérêt pour les capitalistes puisque génèrent de la croissance tout en baissant le coût du travail.

Ainsi après avoir préconisé la privatisation, l'OCDE entend imposer une telle politique et de telles contraintes aux entreprises publiques, faisant en sorte qu'elles ne pourront survivre qu'avec une totale privatisation, comme cela vient d'être le cas pour Air France.

Mais force est de constater que pour l'instant, seule la confédération FO s'est opposée à ces orientations dans les organismes consultatifs de l'OCDE et que plus l'on « monte » dans les institutions internationales, plus les pressions s'exercent pour tenter d'intégrer les organisations syndicales.

FO ADP ayant été sollicité par la Confédération pour participer à une réunion organisée par l'OCDE sur ce dossier, nous avons pu constater la difficulté d'obtenir une réaction intersyndicale correcte de la part de toutes les organisations, y compris la CGT.

Quelques extraits de la position de la Confédération :

« Commentaires de la cgt FORCE OUVRIERE

En fait, l'OCDE met ici tous les Etats (membres ou non de l'Organisation) devant une quasi-obligation : celle d'ouvrir largement le capital des entreprises publiques aux investisseurs privés, ce qui vaut à terme processus de privatisations.

A l'évidence, Force Ouvrière ne peut souscrire à cette démarche, qui se calque sur les préconisations du rapport Barbier de la Serre (février 2003) invitant l'Etat à se muter en actionnaire et que nous avons condamné.

Certes, les dénationalisations opérées en France dans les années 80, comme les Directives européennes de libéralisation des Entreprises Publiques pour développer le marché intérieur, ont ouvert la voie à la démonopolisation. Il n'est cependant pas écrit formellement dans les règlements européens que la privatisation en est l'aboutissement.

Or, en administrant aux entreprises publiques un régime de principes directeurs, équivalent à celui des Entreprises privées, l'OCDE dépasse le cadre de la déréglementation européenne en transformant radicalement le rôle de l'Etat.

D'une conception solidaire, il devient actionnaire, autrement dit prépondérant pour les marchés financiers, inexistant pour les citoyens qui passeront d'un statut d'usager à celui de client.

La séparation entre l'Etat actionnaire et l'Etat propriétaire et producteur de normes Services Publics est ici clairement identifiée : il faut réduire son autonomie pour éviter de porter préjudice à la fonction actionnariale, largement privilégiée. Il devra donc hiérarchiser ses objectifs ce qui rendra les arbitrages difficiles entre création de valeur, amélioration de la qualité du service public (...) et garantie de la stabilité de l'emploi ... Les choix seront approuvés et soutenus d'une manière ou d'une autre par les Conseils d'Administration, où les syndicats sont actuellement représentés.

Cette perspective de gouvernance publique, qui associe les parties prenantes, et inclut l'application des normes comptables IASB, a été organisée en France dans le cadre de l'agence des participations de l'Etat et du statut de société anonyme décidé par le gouvernement en 2004. Nous avons désapprouvé cette transformation devant la Commission Parlementaire qui auditionnait à cet effet. »

Mais le TUAC, (trade union advisory committee), organisme consultatif de l'OCDE intégrant les syndicats n'est pas le seul espace où les syndicats sont sollicités pour être collaborateurs des politiques.

On peut en effet aussi s'interroger sur le changement de nature de la CISL, (confédération internationale des syndicats libres), puisque celle-ci, au nom de la « globalisation », accueille à bras ouverts tous les syndicats du monde, issus soit de l'ex FSM, (fédération syndicale mondiale) contrôlée par les communistes, et la CMT, (confédération mondiale chrétienne), qui annonce sa « fusion » avec la CISL.

Ceci pose désormais également la question de l'adhésion de syndicats « officiels », de Chine ou d'ailleurs, qui n'ont rien d'indépendants. Si le renforcement de la pensée unique de l'économie de marché, capitaliste, a été l'un des faits marquants après la chute du mur de Berlin, il n'en est pas de même pour les méthodes staliniennes qui semblent avoir fait des émules...

La confédération FO a été pourtant une un rares confédération à émettre des réserves sur ce changement alors que cette question est pourtant d'une importance capitale.

Il en est bien sûr de même avec ITF (Fédération Internationale des travailleurs du Transport), qui avait d'ailleurs anticipé en intégrant notamment la CGT au dernier congrès de Vancouver où nous avons été choqués que la direction d'ITF déroule le tapis rouge à la CGT...

B/ L'Europe

L'action de la Commission Européenne, qui décide des directives, des règlements, le Parlement n'ayant qu'un rôle « croupion » puisque celui-ci consiste à proposer des amendements, est quasi toujours confirmée par le Conseil des Ministres Européens.

Il ne s'agit pas de dédouaner l'ensemble des chefs d'Etats et des gouvernements, auparavant 12, puis 15, et aujourd'hui 25, qui adoptent « in fine » les directives, mais de pointer du doigt que cette Europe n'a rien de démocratique puisque l'initiative émane d'une instance non élue, directement à l'ordre du grand capital et de la finance.

Son action sur le long terme est d'ailleurs dictée par des « sommets », comme à Rome, puis Maastricht, puis Barcelone, Nice, avec ou sans Traité.

Les coups portés contre les retraites, la sécurité sociale, les services publics, au nom de la « libéralisation » et des « critères de convergence », ont tous comme point de départ la mise en œuvre de cette politique et chaque Etat a, dans cette Europe de la subsidiarité, tenter de les faire passer auprès des citoyens.

Nous avons donc dû combattre concrètement, dans des domaines différents la mise en œuvre de cette politique, que ce soit dans le combat contre la remise en cause de retraite, la non-reconduction de notre préretraite, comme contre la privatisation, et la déréglementation de l'assistance en escale.

Même si aucune directive européenne n'oblige les états membres à privatiser les services publics, toutes les directives « professionnelles », assistance en escale, télécommunications, services portuaires, obligent les opérateurs publics à mettre en concurrence, à s'autofinancer, à équilibrer leurs comptes sans aide d'Etat.

La plupart directives imposent une séparation juridique des activités industrielles et commerciales pour les opérateurs publics, contraignant à la filialisation comme ce fut le cas pour les télécoms à ADP, le projet de révision de la directive dite de libéralisation de l'assistance en escale prévoit cette séparation juridique obligatoire. Il est donc intéressant de voir ce que la résolution du dernier congrès nous fixait comme mandat.

« L'aviation civile, pourtant fragilisée par la situation géopolitique, continue d'être la cible des vagues de privatisation. L'UE poursuit inlassablement sa politique de destruction des compagnies aériennes, avec l'objectif de n'avoir que trois ou quatre compagnies « majors » en Europe et quelques "low cost".

Le congrès constate que la privatisation d'Air France a été entamée par le précédent gouvernement, avec l'ouverture du capital, celle-ci ayant été elle-même précédée par un changement de statut juridique, précédé du découpage en centres de résultats.

Le congrès constate que le processus engagé à ADP de découpage en centres de résultats et responsabilité, (C2R), préfigure un changement du statut juridique de l'Etablissement.

Le congrès n'est pas dupe lorsque le gouvernement prétend que le changement de statut juridique de l'Etablissement ne s'accompagne pas forcément de la remise en cause du statut du personnel.

Le congrès constate que la politique de privatisation d'AOM, la déréglementation, a abouti à la liquidation pure et simple d'Airlib, jetant à la rue près de 5000 agents, sans véritable espoir de retrouver un emploi dans l'aérien. Il souligne que le statut du personnel, qui s'applique de droit à tout salarié d'ADP, correspond à l'unicité de l'Etablissement qui regroupe à la fois les missions d'un établissement public à caractère administratif, (redevances, contrôle aérien, sûreté, propriété des infrastructures et terrains...), avec celles d'un établissement public industriel et commercial, (escale, énergie, commerces....)

Il confirme que la politique de filialisation aboutit à la destruction des activités elles-mêmes comme le prouvent les filiales télécoms et Alysia. ».../..

« Il mandate toutes les instances pour combattre le projet de la direction et obtenir le maintien de l'escale, au sein d'ADP, avec du personnel titulaire, plein temps, et notamment à CDG1, vouée à la disparition dans des délais très brefs. »

Notre action au sein du Comité Assistance en escale ETF, (Fédération Européenne des travailleurs du Transport), a probablement contribué largement à bloquer la sortie du projet de révision de cette directive qui prévoit notamment de remettre en cause le peu de « garanties » obtenues en 94/95, à savoir le droit pour les aéroports d'être opérateur de fait et de pouvoir limiter le nombre de prestataires, et l'obligation pour les prestataires de respecter les dispositions sociales conventionnelles. Les compagnies aériennes et la commission estiment que cette directive est trop contraignante et a permis à certains états, comme l'Italie et l'Allemagne, d'imposer des clauses contraire à la concurrence, notamment en ce qui concerne l'obligation de reprise des personnels.

Limiter les aéroports à un contrôle des prestataires, multiplier les prestataires privés, interdire les dispositifs de reprise des personnels, tel est l'objectif que les compagnies, les « lobbies », ont fixé à la commission dans un seul but, réduire toujours et encore la masse salariale.

Mais si ce qui est possible dans un des comités de l'ETF est beaucoup plus difficile au niveau global européen, puisque dans un premier temps, seule la confédération FO et ETF comme Fédération professionnelle ont refusé de se prononcer POUR le projet de traité constitutionnel européen dans les instances de la CES, (confédération européenne des syndicats).

Mais cet isolement s'est traduit par la suite par une opposition de nombreuses centrales lorsque la direction de la CES a proposé une campagne pour le OUI, la contraignant à reculer.

Ceci démontre le bien fondé de la position définie par le Congrès de notre confédération, dans la résolution générale que nous avons votée : il s'agit non pas de quitter la CES, mais d'organiser à l'intérieur une résistance, en favorisant les contacts bilatéraux si nécessaire.

En ce qui concerne le positionnement de notre syndicat, il a, dans le cadre du fédéralisme, fait connaître notre position dans une résolution du Conseil syndical, transmis à la confédération et la fédération, demandant à l'organisation de se prononcer clairement contre ce traité.

Il ne s'agit pas de transgresser avec la Charte d'Amiens en rompant avec l'indépendance et en dictant aux travailleurs la position qu'ils doivent adopter à l'occasion de consultations politiques mais de donner aux travailleurs les moyens de se prononcer en toute connaissance de cause.

L'organisation syndicale a encore en mémoire les attaques qu'elle a subies lorsqu'elle a refusé d'appeler à voter Chirac au deuxième tour des présidentielles et connaît donc le prix de l'indépendance.

Quelques extraits de la résolution votée par le Conseil syndical de septembre 2004 :

« Le Conseil syndical FO ADP, réuni le 27 septembre 2004 au siège de la Fédération, lance un appel à tout le personnel d'ADP au regard de la gravité de la situation.

Le Conseil constate que l'accélération des contre-réformes, remettant en cause la protection sociale et détruisant les services publics, un par un, télécommunications, énergie, transports, poste, s'accompagne de tentatives de plus en plus fortes d'impliquer les organisations syndicales.

Il constate que la volonté des salariés, à l'échelle internationale, européenne, nationale, de l'établissement ADP, de combattre la remise en cause de tous ses acquis, la destruction des établissements et entreprises publiques par leur privatisation, est réelle, mais, cependant, confrontée à l'implication des directions syndicales.

Le projet de constitution européenne, qui n'a de constitutionnel que le nom, est totalement issu de la doctrine sociale de l'église, transformant les syndicats en rouages institutionnels impliqués par co-décision dans la mise en œuvre de la déréglementation et des privatisations.

Le Conseil syndical estime que de ce point de vue, la confédération devrait comme en 1969 déroger au principe de neutralité qui prévaut pour les consultations politiques au regard du danger que constitue ce traité non seulement pour les citoyens des 25 nations mais pour l'existence même du syndicalisme libre et indépendant.

Il ne s'agit pas d'ingérence dans les affaires des partis politiques mais de résister comme dernière défense pour les travailleurs.

A ADP peut-être encore plus qu'ailleurs, le processus de privatisation désormais officiellement engagé par l'adoption officiel du projet de loi de « modernisation des aéroports » par le Conseil d'Etat et demain par le conseil des ministres s'est accompagné d'un processus d'affaiblissement voire de destruction des organisations syndicales afin de désarmer le personnel ADP. »

Nous avons donc clairement indiqué notre opposition à ce traité comme à toutes les directives, et, avant que le CCN, (comité confédéral national) nous y invite, informé des dangers de cette Europe politique et financière qui se construit au détriment des travailleurs, et au-delà, des peuples et de la démocratie.

Nous avons diffusé, avec l'analyse du projet de loi de privatisation d'ADP, un article dans la revue « Cadres et Maîtrise » (5000 ex.), sur l'Europe, qui mérite peut-être d'être relu :

L'Europe de l'aviation civile : vers le crash ?

Les élections des députés du parlement européen tendent à démontrer à la fois le désintérêt des « citoyens européens », avec un taux d'abstention record, et le « vote sanction » infligé à tous les gouvernements en place, quelle que soit leur couleur, puisque « coupables » aux yeux des électeurs de mettre en œuvre les directives impopulaires se traduisant par la remise en cause des systèmes de protection sociale, de liquidation des services publics. Certains pensaient, pour l'aviation civile, que l'Union Européenne ne pourrait pas aller plus loin dans la déréglementation du transport aérien. Le secteur a fait l'objet d'un train de mesures baptisées pour tromper l'ennemi libéralisation, avec trois « paquets », faisant basculer les compagnies aériennes dans un environnement économique totalement capitaliste. Ce faisant, la privatisation des compagnies au sein de l'UE s'est faite à rythme encore plus soutenu qu'au niveau mondial. Bien entendu, ce mouvement revendiqué par tous les organes internationaux tels que Banque mondiale, FMI, OCDE, procède d'un processus politico-économique d'appropriation par les financiers d'activités réalisées par des services directs ou indirects de l'état.

La gestion des infrastructures et des services de l'Etat, contrôle aérien, a aussi fait l'objet de mesure générale, dans différents documents que la Commission produit. Ainsi le livre « blanc », puis « vert », converti ensuite en directive, sur les services d'intérêt généraux, pose le principe de la mise en concurrence des services publics avec des opérateurs privés. Au nom du principe de non-distorsion de concurrence, les aides d'état sont interdites. Voilà de quoi étouffer les services publics, qui, par définition, sont censés être financés par l'impôt au nom de l'égalité républicaine. La séparation « opérateur/régulateur », poussant la DGAC à une « restructuration » interne, dans un premier temps, procède d'une volonté de ne voir financer par l'Etat, exclusivement, que les missions dites « régaliennes.

Enfin, les aéroports se sont vus imposer une séparation comptable, pour les services d'assistance en escale, avec équilibre des comptes, alors que dans le même temps, les opérateurs privés étaient mis en place avec des coûts salariaux inférieurs de 20% à 30%. Ils ont failli avoir l'interdiction d'opérer, au motif que les aéroports

ont le monopole de la gestion des infrastructures. Avec tout cela, on pouvait penser que la spirale de la déréglementation...avait touché le fond.
Il n'en est rien.

La partie invisible de l'iceberg !

Le nouveau représentant de la « DG TREN » est venu présenter les travaux de la Commission européenne à l'occasion de la réunion du Comité de dialogue sectoriel le 1^{er} juillet. Sans ambages, il a déclaré que les textes connus n'étaient que la partie visible de « l'iceberg », ciel unique, avec la création puis la montée en puissance de l'EASA, et révision du 3^{ème} paquet de libéralisation. Les projets sur lesquels travaille activement la commission sont, dans l'ordre de citation, la révision de la directive sur la libéralisation de l'assistance en escale, la gestion et le financement des aéroports, et le projet de règlement UE-OPS, portant sur le temps de vol.

Concernant le premier dossier, il a déclaré que la Commission était « techniquement » prête, le rapport accompagné du projet de révision étant finalisé. Il appartient à la Commissaire De Palacio de décider de l'opportunité politique de présenter le projet, en tout état de cause deuxième semestre 2004. Les grandes lignes seraient plus de concurrence, moins des restrictions. Il a reconnu que la séparation juridique, imposée aux aéroports, les transferts de personnels, posaient problèmes. Il n'a pas répondu, en revanche à une question précise : puisque la Commission est d'accord pour examiner la question des transferts de personnels, arrête-t-elle les procédures engagées par les deux pays ayant légiféré pour protéger les salariés ?

Concernant le deuxième dossier, et c'est tout aussi inquiétant, voire plus, est un texte préparatoire, envoyé aux états membres, qui fixent les grandes lignes d'une future directive ou d'un règlement. Selon le représentant de la DG TREN, ce texte s'appuie sur les « guidelines », suite à l'affaire Ryan air/Charleroi. Le principe serait d'interdire tout financement public des aéroports, y compris régionaux. Il estime que certaines compagnies recevant des aides de l'état au travers des aéroports, il y a distorsion de concurrence. Ainsi, en France, aucun financement public n'est prévu pour les aéroports, contrairement aux ports et gares. Ainsi, en transférant la responsabilité des aéroports aux régions tout en sachant que l'Europe interdira prochainement tout financement public, sauf pour les « start aids », l'état ne laissera pas le choix aux régions, fermer ou privatiser. Ainsi la Commission n'a pas réussi à remettre en cause le libre choix de chaque pays d'organiser ses propres services internes et n'a pas de position officielle pour ou contre les privatisations. C'est tout du moins ce qu'elle affirme, mais chacun jugera qu'elle le fait quand même.

Enfin, un projet de règlement, avec application directe et obligatoire dans les 25 états, UE-OPS, traitera du temps de vol, sa limitation, sa définition, pour l'ensemble de l'Europe.

La subsidiarité et la co-décision

Le principe de subsidiarité s'est perfectionné puisque la Commission n'utilise son arme fatale, le règlement, lorsqu'elle est sûre que l'application sera mise en œuvre. Mais n'oublions pas que les grandes orientations sont décidées par le Conseil de l'Europe, dans lequel siègent tous les premiers ministres et présidents. Sa représentation permanente est le Conseil des Ministres Européen.

Ils décident, et la Commission rédige les textes. La Commission est composée de Commissaires désignés par les gouvernements, non élus. Elle connaît son impopularité et essaie de s'assurer qu'au moment où les textes sortent, il n'y a pas de vague. Toute opposition majeure d'un pays important, toute opposition majeure des députés, toute velléité des syndicats de mobiliser pour obtenir le retrait d'un projet de directive, d'un projet de règlement, lui fait peur. Elle a récemment été obligée de reculer sur le projet de directive sur les ports, similaire à celle sur l'assistance en escale, suite à la mobilisation massive des syndicats regroupés au sein de la fédération ETF, et au soutien franc de tous les députés européens de gauche. Les dockers ont mis le paquet, envahi le siège de la Commission, manifesté au Parlement, interpellé les députés...

La Commission rencontre aussi des difficultés avec le projet de directive sur les services, (dite Bolkestein) pas seulement à cause des syndicalistes, mais aussi car une partie des bourgeoisies nationales ne veulent pas s'auto détruire au nom de l'Europe des 25.

Toujours est-il qu'il est plus aisé de comprendre pourquoi les représentants du gouvernement n'arrêtent pas dire qu'il faut anticiper sur les textes européens, concernant la transformation d'Aéroports de Paris en S.A, et que le Ministre des transports a fermement refusé le principe de toute aide aux aéroports en difficulté. Le lien

privatisation/décentralisation était bien réel, tant pour les aéroports de province que pour ADP, et c'était un texte « secret » de la Commission. Les représentants des employeurs, comme des syndicats, se sont élevés contre cette méthode. On peut mieux comprendre l'acharnement du gouvernement à liquider les statuts d'établissements publics, de façon à ce que ces statuts aient complètement disparu le jour où la Commission sort son texte. De même, on comprend mieux pourquoi le processus de filialisation s'est engagé pour l'escala d'ADP alors qu'officiellement du moins, ADP et le gouvernement prétendent s'opposer à la séparation juridique pour les aéroports.

Quant au processus de co-décision impliquant les organisations syndicales, il semble avoir du « plomb dans l'aile », puisque le Comité assistance en escala a décidé de suivre l'exemple des dockers si le projet de révision de la directive est maintenu.

L'heure est à la construction d'une vraie force de contestation et d'actions, et sans le mouvement syndical, sans la lutte de classe, l'histoire nous montrera que l'Europe sociale n'était qu'un mythe pour détruire deux siècles d'acquis, parfois nationaux, comme en France.

La solidarité, avec ses deux colonnes, protection sociale et services publics, n'est-elle pourtant l'avenir d'un monde plus juste ?

Quel que soit le résultat du référendum qui aura lieu quelques jours après le Congrès du syndicat, il est clair que la politique dictée par l'UE est de plus en plus rejetée par la majorité des travailleurs comme l'est celle du gouvernement en France.

III/ Au niveau national

A/ Le combat contre la réforme des retraites

Notre syndicat a pris toute sa place dans le combat mené contre la remise en cause des retraites qui a duré plusieurs mois, avec appels à la grève et à manifestations, pour finir juste avant les congés d'été par un « enterrement de première classe » de la mobilisation suite à la trahison de la CFDT.

Nous avons appelé et participé aux manifestations le 25 mai 2003, puis le 3 juin, 10 juin, 19 juin.

Certes ce mouvement « en dent de scie » n'était pas sans rappeler le combat contre le plan Juppé, ayant eu comme résultat le retrait de Juppé, mais pas de son plan, mais le besoin d'un appel à la grève générale illimitée s'est vite ressenti.

Nous avons, avec notre fédération, contribué à ce que la confédération appelle, mais un peu tard, et surtout seule, à la grève générale interprofessionnelle car les journées d'action à répétition finissent par lasser, notamment fin juin.

Quelques militants du syndicat ont du rester en grève entre deux manifestations, à cause des problèmes de préavis, ou pour marquer notre volonté d'une grève illimitée.

L'acharnement du gouvernement à faire passer ses contre réformes coûte que coûte, quitte à être de plus en plus impopulaire, a marqué un tournant. Cela a pesé par la suite car des gens se demandent si cela sert à grand chose de faire grève puisque le gouvernement ne recule pas.

Quant à la CFDT, la trahison de son Secrétaire général a fini par faire exploser une crise interne qui larvait et un bon nombre d'opposants ont quitté l'organisation pour rejoindre la CGT ou les autonomes... Peu d'entre eux ont rejoint FO, à ADP comme ailleurs.

La CGT s'est également « recentrée » sous l'impulsion de la direction confédérale pour en quelque sorte aider le gouvernement à faire passer certaines réformes, décentralisation, loi sur la réforme du dialogue social, voire dans la réforme des retraites en refusant d'appeler à la grève générale

III/B La décentralisation et la casse de l'unicité de la République

Outre la sécurité sociale, les conventions collectives nationales, ce qui fonde l'unicité de la République et l'unicité de la fonction publique, l'égalité de traitement des citoyens face à ce service public ont été également attaquées.

La loi de décentralisation remplit un double objectif : amorcer l'éclatement du statut général des fonctionnaires et transférer au niveau local ou régional les compétences de l'Etat.

Notre fédération, confédération, ont procédé à des analyses pertinentes sur les dangers à court, moyen et long terme de la décentralisation et nous nous sommes associés à différentes reprises à des actions avec nos camarades de l'équipement particulièrement touchés.

Concernant les aéroports, le gouvernement a de fait classer les aéroports en trois catégories : les plus petits transférés aux collectivités territoriales, les dix plus gros gérées par les CCI (chambres de Commerce et de l'Industrie) qui devront confier leur gestion à des sociétés privées, et ADP dont l'Etat dit vouloir garder le contrôle.

On peut donc globalement estimer que le gouvernement, qui s'affirme Républicain, remet en cause un à un les piliers de la République, que sont la laïcité institutionnelle, les services publics, l'unicité de la République.

C'est pourquoi, tant au Congrès confédéral qu'au congrès fédéral, notre syndicat est intervenu pour en appeler à la grève générale contre ce gouvernement.

III/C Le processus de privatisation des services publics

Comme nous l'avons défini dans les précédents chapitres, ce processus n'a rien de spécifiquement français et découle des orientations prises désormais au niveau mondial.

Ainsi, dans les organismes internationaux professionnels, il n'était plus question de savoir si on allait privatiser les compagnies aériennes, mais quand.

Souvenons-nous que la presse libérale américaine avait félicité le Ministre Gayssot d'avoir engagé le processus de privatisation d'Air France, même si ce n'était que partiel.

Certains observateurs affirmaient que le gouvernement Jospin-Gayssot avait plus privatisé que les gouvernements précédents... « d'obédience libérale ».

Toujours est-il que le gouvernement actuel a publié une liste d'entreprises privatisables, dans laquelle ADP ne figurait pas initialement.

Il s'agissait, pour le gouvernement, de remplir un double objectif :

- Politique : casser les statuts spécifique des établissements publics et entreprises nationales dans les champs dits concurrentiels, dont la définition dictée par l'Europe est exhaustive : transports, énergie, communication ;
- Economique : satisfaire les critères de convergence visant à réduire les dépenses publiques et remplir temporairement les caisses de l'Etat en vendant tout ou partie des actions qu'il détient dans les dites entreprises.

Mais comme nous pouvons le constater dans les analyses et documents concernant la privatisation d'ADP, il ne s'agit pas seulement d'hypocrisie et de manipulations verbales lorsque tout comme l'avait fait le Ministre Gayssot, le gouvernement affirme qu'il ne s'agit pas d'une privatisation puisque l'Etat reste majoritaire.

A cela nous répondons qu'il n'y a pas un seul exemple d'entreprise publique dont le capital a été partiellement privatisé qui n'a pas fini par l'être totalement mais il en demeure pas moins que la loi de 1986 a donné une nouvelle définition des entreprises publiques : depuis lors, sont considérées comme publiques toutes les entreprises dont l'Etat détient plus de la majorité des actions.

Rappelons que cette même loi a abrogé la liste des entreprises publiques à statut du code du travail. Un nouvel article du code du travail précise que les personnels des entreprises publiques et les entreprises privées ayant délégation de services public peuvent avoir un statut réglementaire.

Dans le cadre du processus de privatisation d'EDF, tout à fait comparable à celui d'ADP, le Ministre des finances et des privatisations de l'époque a « fait monter les enchères » dans son petit jeu avec la CGT en promettant que l'Etat garderait plus 60%.

Nous avons travaillé en relation étroite avec nos camarades FO de EDF-GDF et demandé à la confédération de nous aider à coordonner nos actions contre les privatisations.

IV/A ADP : le processus de privatisation est engagé par le gouvernement

Alors que les bruits se multipliaient qu'ADP serait rajouté à la liste des entreprises publiques visées par les privatisations, venant notamment du syndicat CGC, le secrétaire d'Etat aux Transports a confirmé lors de la séance du CSAM du 27/05/03 qu'ADP serait transformé en société anonyme (S.A), l'Etat conservant la majorité des actions.

Ceci a bien entendu été suivi d'une lettre de mission donnant des « garanties » sur le fait que la loi garantirait que l'Etat restera majoritaire, que le statut réglementaire serait préservé, ainsi que l'unicité d'ADP.

Mais comme pour EDF/GDF, la tentative du gouvernement d'impliquer les organisations syndicales, d'abord au Conseil d'Administration, mais aussi au travers de la Commission

économique du Comité d'Entreprise, avait surtout pour vocation de faire croire au personnel que les élus du personnel étaient co-rédacteurs du projet de loi, avec le Président.

Il s'agirait donc d'une « bonne TSA » dans laquelle le statut des personnels, l'unicité d'ADP, ses missions, seraient préservés.

Tant sur l'analyse précise d'un projet de loi difficile à appréhender, même pour des militants avertis, que sur la fréquence des communiqués, des tracts, des appels à l'unité, de l'utilisation des outils modernes de communication, tout agent d'ADP honnête, même s'il est en désaccord avec nous, reconnaîtra l'important travail réalisé.

Le déroulé chronologique, partie intégrante de ce rapport, synthétise le travail important de l'organisation, qui a aussi, et ce n'est pas commun, fait un travail conséquent en direction des élus de la Nation.

Il serait impossible de publier en annexe l'intégralité des textes et dossiers puisqu'ils représentent, en volume, 70 documents d'un total d'environ 300 pages...mais tout adhérent pourra au Congrès ou avant demander communication de l'un ou plusieurs de ces textes.

Le silence qualifié « d'assourdissant » par notre organisation, de l'ensemble des syndicats, sauf FO, sur le projet de loi, n'est pas seulement lié à sa « publication secrète » aux administrateurs, en juillet, à une date brouillée, mais d'une volonté délibérée de casser le processus de mobilisation contre la privatisation.

Les deux premières manifestations avaient été massives, avec un taux de grévistes inégalé depuis des années, s'appuyant sur un mandat de plus de 3000 agents qui s'engageaient par leur signature à « combattre le processus de privatisation y compris par la grève ».

On peut analyser que ce processus a été enrayé pour trois raisons différentes :

- le sentiment que le gouvernement est un « rouleau compresseur » et passera en force quelle que soit notre résistance, que seule la grève générale peut le faire reculer ;
- la division orchestrée au plus haut niveau, par la direction, avec la complicité de la CGT, en utilisant l'éclatement du CHSCT.

D'un côté l'on prétend préserver l'unicité d'ADP, de l'autre on commence à éclater les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) allant dans le sens d'établissements distincts.

La double « défaite » de ceux qui se sont réellement battus et ont fait grève contre la réforme des retraites, puis lors des deux jours de grève et de manifestation, a provoqué de fait un creux de vague et les appels à la grève qui ont suivis, « torpillés » ou pas par les autres syndicats, ont été peu suivis.

Depuis lors, le syndicat, à maintes reprises, a rappelé, concrètement, qu'il ne faut pas opposer les « petites » revendications au combat contre la privatisation.

Non-reconduction de notre régime de pré-retraite à 55 ans (PARDA), 300 postes d'exécution liquidés, transferts massifs d'activités vers la sous-traitance et les « prestataires », il n'est pas question d'attendre une privatisation totale avant de s'attaquer au personnel et à son statut.

Mais dans un premier temps, pour faire passer la pilule, la direction à créer presque autant de postes visant à contrôler la sous-traitance, à « faire faire » plutôt que faire, mais la pérennité de certains de ces postes est aléatoire.

Comment ne pas s'étonner de l'absence de réaction des syndicats, à part FO, lorsque la direction « régularise » et « toilette » le manuel de gestion en supprimant la plupart des métiers techniques ouvriers, serruriers, maçons, métreurs, en empêchant les jeunes de ces filières de rentrer Ouvrier Qualifié (OQ) avec un CAP puisqu'elle exige maintenant un BEP, (niveau OHQ, Ouvrier Hautement Qualifié) ...

Faire travailler les agents de l'escala sur des tableaux à 38 h au lieu de 36h30 à Orly et 36h30 contre 35h à CDG, ou faire la chasse aux acquis sectoriels, ou flicker de plus en plus les agents, cultiver le « mérite », il y a mille et une façon de « préparer la privatisation » et quelques centaines de cadres, surtout supérieurs, ont été sélectionnés et recrutés à cet effet.

La « vente par appartement » peut se faire simultanément à l'ouverture du capital elle-même, le « statut » des personnels dans la vie de tous les jours changera de toute évidence avant un changement juridique envoyant le statut du personnel dans la corbeille de l'histoire comme ce sera le cas pour Air France en 2006.

Quant à l'unicité d'ADP, la direction n'a pas caché qu'elle n'entend pas filialiser, sauf si les directives européennes l'y obligent, comme ce fut le cas pour les télécoms hier, probablement l'escala demain, la production d'énergie après-demain...

Toujours est-il que l'ensemble des événements objectifs, dont notre implantation, n'a pas permis que la grève générale dans l'unité se réalise pour exiger – et obtenir, peut-être- le retrait du projet de loi.

V Notre audience et nos actions dans les IRP

V /a Nos résultats aux élections

L'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration s'est située dans un contexte de pleine mobilisation contre le projet de privatisation et les centaines d'agents qui avaient manifesté connaissaient le rôle dominant qu'avait joué le syndicat. Ainsi la liste intitulée « Liste pour l'unité contre la privatisation » a enregistré une forte progression comparée à la précédente élection à laquelle FO avait pour la première fois présenté une liste.

Cette décision avait été prise afin d'être présent dans cette instance stratégique en cas de changement de statut.

Nous sommes arrivés largement deuxième, prenant un siège au SAPAP, ayant donc deux élus sur sept représentant le personnel, (sur un total de 21).

La section de Roissy a publié les résultats sur la plateforme faisant apparaître FO en tête, ce qui a rendu furieux les militants de la CGT qui se sont empressés de dire que des agents avaient voté FO croyant voter CGT, nos bulletins étant intitulés CGT-FO.

Les élections DP-CE se sont situées dans un contexte où nous étions plus dans un « creux de vague » du point de vue de la mobilisation contre le projet de loi et nous n'avons pas globalement retrouvé le même nombre de voix qu'au CA.

Toutefois nous avons enregistré une nouvelle progression, qui, même modeste, est régulière, s'appuyant notamment sur les résultats de CDG.

Nous sommes toujours mieux représentés au premier collège qu'au deuxième même si l'écart est moindre au regard de la progression au deuxième collège, 23% au premier, 18% au second, (soit 3% de plus qu'en 2002) et 8% au 3^{ème} collège.

Nous avons donc gagné un siège au deuxième collège au CE, mais en avons perdu un au premier en conséquence de la diminution du nombre de sièges, de 6 à 5, comme l'une des conséquences de la suppression des 300 postes en exécution en deux ans. Aux DP, un candidat titulaire « indépendant » a été élu à notre détriment et nous avons donc un siège de suppléant de plus en maîtrise.

Ce sont globalement de 600 à 800 agents qui votent régulièrement pour nos listes mais le taux d'abstention reste important avec les crises qui ont secoué plusieurs syndicats et la volonté de certaines hiérarchies de ne pas favoriser la participation.

	2000	2002	2004	2000	2002	2004	2000	2002	2004
DP	CDG	CDG	CDG	ORLY	ORLY	ORLY	TOTAL	TOTAL	TOTAL
1C	31.16%	27.85 %	31.44 %	25.25 %	18.41 %	15.83 %	28.57 %	23.04 %	24.21 %
2C	12.94%	13.60 %	20.58 %	15.00 %	14.80 %	16.36 %	14.05 %	14.74 %	18.56 %
CE	CDG	CDG	CDG	ORLY	ORLY	ORLY	TOTAL	TOTAL	TOTAL
1C	33,50%	26,48 %	31,79 %	27,54 %	18,61 %	13,52 %	30,61 %	22,39 %	23,41 %
2C	11,82%	12,28 %	18,88 %	14,72 %	14,14 %	13,74 %	13,20 %	13,58 %	16,08 %
3C	4.20%	6.87%	8.18%	2.26%	7.77%	5.92%	3.10%	7.03%	6.24%

V/b Notre action dans les négociations

Le rôle des délégués syndicaux est avant tout de négocier et si possible, conclure des accords.

L'année 2003 a été un échec dans tous les domaines de la négociation puisque nous avons jugé l'accord salaire largement insuffisant au regard de la perte de salaire subie à cause de loi Aubry et de l'accord 35 heures. Nous ne l'avons donc pas signé.

Il en fut de même avec la négociation sur le travail de nuit malgré la puissante mobilisation contre la remise en cause des 2X12. La négociation s'est enlisée et la direction a fixé unilatéralement une compensation ridicule pour les agents « bénéficiant » du nouveau statut de travailleur de nuit. C'était prévisible dès lors que la direction avait organisé ses « tables rondes » et s'attaquait groupe de travail par groupe de travail aux 2X12.

En 2004, en revanche, nous avons pu négocier un bon accord salaire avec 2% en niveau pour tous, plus l'intégration dans le traitement de base de la prime non statutaire dite d'exploitation qui a permis de remonter correctement les plus bas salaires et augmenter la masse salariale de 2,8% de 2004 à 2005.

Extraits du tract :

« Alors que la Direction proposait 1,7% pour l'année 2004, (inflation prévue pour l'année civile par l'INSEE), FO a revendiqué et obtenu 2%, (1% au 1^{er} mars et 1% au 1^{er} octobre). Nous avons également revendiqué une mesure égalitaire, de façon à remonter les débuts de grille en favorisant les bas salaires, en prévision de la « convergence des SMIC » prévue par le gouvernement en 2005.

Après suspension de séance, la Direction a proposé l'intégration de la prime dite « d'effort », non statutaire, dans le traitement de base. Cette intégration entraîne, en sus des 2%, une augmentation de 5% pour l'échelon 110 et 0,8 pour le dernier échelon cadre.

L'intégration de cette prime de 52€ aura des conséquences positives sur l'intégralité des éléments variables, 13^{ème} mois, heures majorées, sujétions professionnelles, SUFA, etc., sans parler de la subvention allouée au Comité d'Entreprise. En sus de ces négociations, la Direction a concédé, à la demande d'autres syndicats, l'augmentation du traitement des Contrats Emplois Solidarité, le maintien des différentielles pour les agents qui les perçoivent.

Hors accord, par décision unilatérale de la direction, a été obtenu le relèvement de l'abondement ADPargne, de 350€ à 800€, (demande CGC) et la revalorisation des IK dès décembre, à notre demande, sur la base des augmentations constatées « à la pompe ».. »

Nous avons également renégocié l'accord sur le droit syndical, améliorant nos moyens, nos surfaces, notre fonctionnement et la situation de nos secrétaires.

Toutefois, nous avons refusé de signer l'accord sur l'accès à l'intranet, (NTIC) , celui-ci mettant en cause l'indépendance du syndicat et permettant un contrôle et une censure permanente de la direction.

Nous avons toutefois bénéficié quand même de l'équipement informatique, modifiant notre mode de communication à fur et à mesure que l'ensemble des militants avaient progressivement l'accès à l'outil intranet.

Il n'a pas été possible, en 2005, de reconduire le PARDA, la direction disant qu'elle n'était pas autorisée par la tutelle. C'est un important acquis qui a été remis en cause mais nous n'avons pas pu mobiliser réellement pour la reconduction du système de pré retraite « maison ».

Titre du tract FO du 24/11/04 :

Côté discours : les acquis du statut sont préservés.

Côté actes : première attaque contre nos acquis et notre statut :

LA MORT DU PARDA !

Mais l'activité des délégués syndicaux c'est aussi de défendre des situations individuelles dans lesquelles les agents sont sanctionnés, ou risquent de perdre leur emploi.

Le syndicat a obtenu la réintégration d'un agent congédié et réussi à faire intégrer deux « pigistes » d'Aéroports magazine qui risquaient de disparaître en même temps que le magazine, ainsi qu'une vacataire qui faisait des enquêtes dont les missions étaient également menacées.

V/b Les Délégués du personnel

Nous avons régulièrement, sauf exception, déposé un ordre du jour mensuel et assez régulièrement rendu compte par un compte rendu avant que le PV officiel ne soit publié par la direction.

Les assemblées de section ont mis à l'ordre du jour les revendications DP afin ensuite de les centraliser mais les résultats concrets sont peu nombreux. La direction continue à sous-évaluer l'instance, renvoyant souvent au niveau local des revendications même si les délégués ont déjà fait le travail en amont sur le terrain.

Lors de la première réunion des nouveaux élus, la direction a annoncé officiellement son intention de décentraliser l'instance dans la logique de décentralisation de l'entreprise en cours, avec notamment la création des direction plateformes et des délégations de pouvoir de la Direction Générale. Mais nous avons obtenu - pour l'instant - le maintien de l'unicité de cette institution.

Le rôle du délégué du personnel est majeur pour le syndicat, puisque sa fonction est de revendiquer, faire respecter le statut et les accords, d'être sur le terrain, prêt à mobiliser les agents.

C'est d'ailleurs la seule instance dans laquelle les délégués sont maîtres de l'ordre du jour, contrairement au CE, CHSCT, bien sûr, CA, où la direction reste maître in fine même si dans certaines conditions nous pouvons faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Nous avons à différentes reprises coordonné les actions des DP avec celles des DS dont le rôle est avant tout de négocier, ou d'envisager de saisir les prud'hommes, avec parfois succès, comme par exemple pour la prime de caisse des agents infos de CDG1.

Une coordination s'est faite aussi en ce qui concerne les conditions de travail qui relèvent aussi de la compétence des élus du CHSCT.

V/c Le Comité d'entreprise

Avec toujours trois élus titulaires et trois suppléants, sur 18, en 2004 comme en 2002, nous avons pris nos responsabilités dans la mise en place des instances du CE ?

En 2004, nous avons jugé qu'il serait dangereux de continuer à co-gérer le CE avec la seule CGT en s'appuyant sur une majorité absolue et avons décidé de revenir à une logique de participation proportionnelle. Nous avons également refusé de faire un bloc anti-CGT au CE et nous avons été donc déterminants dans la composition du Secrétariat, Secrétaire CGT, adjoint CGC, Trésorier SAPAP, adjoint FO. Nous avons aussi pris des présidences importantes, économique, emploi, et information, qui peuvent être très utiles à l'organisation syndicale.

Nous avons les années antérieures dû combattre l'orientation impulsée par la CGT et ses experts dans la Commission économique sur des sujets aussi importants que l'avenir de l'escale et le changement de statut d'ADP.

La délégation FO s'est prononcée sur la quasi-totalité des dossiers présentés au CE en plénière et les interventions sont pour la plupart de bon niveau. L'orientation a été respectée et la plupart du temps la délégation FO s'est opposée aux projets de la direction.

Mais la direction, à quelques exceptions près, comme la création d'un « call center », passe en force quel que soit le vote du CE.

Cela nous a amenés à nous abstenir de façon « positive » lorsque les dossiers avaient été modifiés en amont du CE, prenant en compte pour partir nos remarques ou demandes.

En ce qui concerne les activités sociales et culturelles, notre action a permis d'améliorer la gestion, d'offrir au personnel un peu plus de choix et d'être plus à l'écoute des besoins et aspirations.

Toutefois, l'institution est lourde et l'inertie, la bureaucratie pèsent parfois sur le fonctionnement du CE.

Le journal Relais relate assez bien les séances du CE, mais en revanche, les PV sont trop volumineux et tardifs pour être réellement exploités.

Nous avons à plusieurs reprises communiqué nos propres interventions figurant dans les PV provisoires, notamment sur des dossiers d'importance majeure ; la privatisation, sa préparation avec le découpage en centres de résultats, puis par direction plateforme, l'accident du 2^E, les plans de suppression d'emplois à l'escale...

Des comptes-rendus réguliers ont été faits du Bureau du CE que la direction essaie parfois d'utiliser pour faire passer « en douce » des mini réorganisations.

Les bilans sociaux, bilans sur l'emploi, sur l'égalité, ont permis au syndicat d'avoir les éléments et de mener campagne contre la politique de la direction sans pouvoir toutefois l'infléchir suffisamment.

V/e CHSCT

Comme pour les DP, la direction a tout fait pour faire dysfonctionner cette instance de façon à provoquer son éclatement, point de départ de la remise en cause de l'unicité de l'établissement, avec comme danger la création d'établissements distincts.

La direction se complaisait donc à donner dans la procédure, voulant démontrer la nécessité de faire évoluer la structure.

N'obtenant pas un vote majoritaire du CE malgré l'appui de la CGT, la direction a saisi l'inspection du travail qui a tranché entre la direction qui voulait 5, la CGT 9, puisque l'inspection a opté pour 7.

Nous avons immédiatement contesté cette décision et créé un front « Pour l'unicité du CHSCT et d'ADP » avec tous les syndicats sauf la CGT.

Dans cette logique, nous avons passé une alliance intersyndicale pour l'élection du grand collège afin d'essayer de maintenir l'unicité de l'HSCT malgré cet éclatement, en prenant plusieurs postes à responsabilités dont celui de Secrétaire du Comité de coordination.

Cette multiplication des CHSCT a entraîné, il est vrai, un plus grand nombre d'élus et nous avons désormais 9 élus au lieu de 4 auparavant.

Il est à noter aussi que nous avons également organisé à Roissy une réunion de militants FO élus dans les différents CHSCT de la plateforme, AF, sous-traitants, prestataires, entreprises de sûreté, pour travailler en réseau, face aux problèmes liés à la co-activité.

Cette réunion avait été considérée comme très positive, par les élus d'ADP comme par les autres.

V/f Conseil d'Administration

La participation d'élus du personnel dans les CA des entreprises publiques date de la loi sur la Démocratisation du Secteur Public (DSP) de 1983. (Lois Auroux). Cette loi interdit aux élus du personnel dans ces instances d'avoir des mandats syndicaux, DS, DP, CE, et tend à leur imposer un rôle de gestion au nom de l'intérêt général.

Notre orientation a toujours été, parfois isolés, de défendre une position syndicale en s'opposant bien sûr au changement de statut, à la nomination de celui qui était placé pour le mettre en œuvre.

Le recours de plus en plus massif à la sous-traitance, à l'externalisation, passe par des marchés au CA dans lesquels la pression est de plus en plus forte.

Mais l'une des difficultés rencontrées est que la plupart des dossiers sont classés confidentiels et les administrateurs ne sont pas autorisés à les publier. C'est parfois justifié pour les appels d'offres mais il a été choquant que le Président félicite les « gentils administrateurs » qui n'avaient pas communiqué le projet de loi à leur propre syndicat précisant qu'il ne félicitait pas ceux qui l'avaient fait...

Différentes déclarations et quelques comptes-rendus ont toutefois été faits par les élus FO.

Ayant obtenu deux élus, nous avons été autorisés à recruter une secrétaire à mi-temps que nous avons mis à la disposition de l'union locale de CDG, le syndicat FO AF mettant à disposition à plein-temps la Secrétaire de l'UL. C'est ainsi une contribution importante que FO ADP fait à l'interpro sur cette plateforme, notamment en direction des camarades des sociétés sous-traitantes. Roissy comporte désormais plus de 80 000 travailleurs dans plus 600 entreprises.

VI Le fonctionnement des instances et la construction du syndicat

Le Conseil syndical, qui est l'instance souveraine entre deux congrès, a été réuni de façon ordinaire tous les mois et à quelques reprises de façon extraordinaire.

Une bonne participation a été constatée, améliorée par l'invitation systématique de tous les mandatés, même s'ils ne sont pas élus.

En revanche, les Assemblées de section auxquelles sont convoqués tous les adhérents, n'attirent, sauf rare exception, aucun adhérent à l'exception de certains mandatés.

Le Bureau du syndicat, composé du secrétariat, trésoriers et des responsables de sections s'est réuni entre les Conseils.

Le syndicat a été représenté et est intervenu tant sur le rapport d'activité que dans les résolutions au Congrès fédéral et confédéral qu'il a approuvés.

Il a également participé aux Congrès des UD du Val d'Oise et de Paris, dans lesquels il a approuvé les rapports, et celui du Val de Marne, où il s'est abstenu.

De façon générale, notre syndicat a tissé de plus en plus de liens avec les autres syndicats FO présent sur nos plates-formes, Air France et ACTA (Activités Complémentaires du Transport Aérien) notamment.

Même si une érosion importante du nombre de nos adhérents est constatée, soit pour des raisons structurelles, (difficultés à collecter, pas de prélèvement..), soit conjoncturelle, (avec la fin du PARDA), nous enregistrons positivement des dizaines de nouvelles adhésions par section tous les ans et plusieurs adhérents, ces deux dernières années, ont pris des responsabilités, se sont révélés d'excellents militants. Des militants ayant quitté le SAPAP nous ont également rejoint.

Globalement, le nombre d'adhérents reste stable mais si l'ensemble des mandatés construisaient vraiment l'organisation, le nombre d'adhérents devrait être bien plus élevé au regard de l'activité accomplie.

Afin de régénérer et consolider le syndicat, une politique de formation des militants a été impulsée, proposant à tous les nouveaux militants dans l'organisation de s'inscrire aux stages de formations dans nos UD ou à la fédération.

Chronologie des actions FO contre la privatisation d'ADP

- 27.05.03 : FO FETS réagit à la déclaration de Dominique BUSSEREAU au CSAM (27.05.03), Communiqué « Le Ministre confirme le projet de privatisation des aéroports de Paris ! »
- 28.05.03 : FO ADP dépose un préavis de grève contre le changement de statut pour le 03.06.03
- 16.07.03 : FO FETS demande qu'une délégation FORCE OUVRIERE soit reçue par le Ministre des Transports.
- 22.07.03 : FO ADP s'adresse aux salariés : 8 pages revenant sur le statut d'ADP, la privatisation, la transformation en S.A., les conséquences, les textes législatifs...
- 11.09.03 : Déclaration des élus CE contre le changement de statut
- 12.09.03 : Communiqué FO ADP « Privatisation ADP : Le gouvernement engage le processus ! »
- 16.09.03 : Déclaration des élus au CA contre le changement de statut
- 16.09.03 : Communiqué de presse FO ADP : « Chronique d'une privatisation annoncée »
- 09.10.03 : Tract FO ADP « J'accuse »
- 21.10.03 : Réaction de FO ADP à la lettre de mission des Ministres : « Coup d'envoi de la privatisation... le Président confirmé les dangers! »
- 23.10.03 : Intervention de Jean-Louis Guy, élu FO au CA
- 27.10.03 : FO ADP s'adresse aux députés, conseillers d'Etat, sénateurs.
- 27.10.03 : Communiqué de FO FETS « ADP : FO fait part au ministre de son opposition à la privatisation »
- 28.10.03 : FO ADP s'adresse aux autres syndicats.
- Novembre 2003 : Bulletin FO ADP Spécial Privatisation
- 05.11.03 : FO ADP s'adresse aux autres syndicats, réaffirme son opposition à la privatisation et demande à ce qu'un calendrier d'action soit mis en place.
- 25.11.03 : Communiqué de presse FO FETS « La Secrétaire d'Etat n'est pas à une contradiction près ! »
- Décembre 2003 : Heures d'info
- Décembre 2003 : Déclaration de FO au CSAM « Non au bradage d'ADP ! »
- 29.12.03 : Tract FO ADP « Les cadeaux aux personnels du transport aérien : Une *bush* de Noël !!! »
- 07.01.04 : FO ADP s'adresse aux secrétaires de syndicats pour l'organisation d'une journée de grève le 22 janvier 2004.
- 08.01.04 : Communiqué FO ADP « J-15, Construisons le 22 janvier – Mobilisation massive à la CTFE de Roissy ! »
- 08.01.04 : FO ADP : « J-14: Un pot privatisé à T9... »
- 14.01.04 : FO ADP : « J-8 L'unité se forge ! »
- 12.01.04 : J-9 FO ADP dépose un préavis de grève pour le 22 janvier 2004

16.01.04 : Appel intersyndical pour le 22 janvier, les syndicats d'ADP s'adressent au Ministre des Transports.

21.01.04 : Tract FO ADP « La grève du 22 janvier, ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire »

21.01.04 : Communiqué FO FETS : « ADP : la FETS-FO soutient les salariés en grève contre la privatisation »

22.01.04 : ETF « Solidarité européenne avec les travailleurs d'ADP en lutte contre la privatisation ! »

26.01.04 : FO ADP dit « Merci au personnel du CE »

28.01.04 : Tract intersyndical « Un premier succès contre la privatisation et pour le maintien du statut d'établissement public »

12.03.04 : Les syndicats d'ADP s'adressent à la population, aux maires, députés, sénateurs...

16.03.04 : Tract FO ADP « Résistance contre la privatisation... Amplifions le mouvement ! »

22.03.04 : FO ADP dépose un préavis de grève contre la transformation en S.A. pour le 1^{er} avril 2004

22.03.04 : Communiqué de presse de FO ADP se félicitant des prises de position de maires, députés et sénateurs contre la privatisation d'ADP.

25.03.04 : Appel FO ADP « Contre la politique de décentralisation / privatisation : Tous dans la rue le 1^{er} avril ! »

01.04.04 : 1^{er} KIT – Com de FO ADP

02.04.04 : FO adresse une « Lettre ouverte au journal *Le Monde* »

05.04.04 : Tract FO ADP « ADP doit rester un établissement 100% public »

14.04.04 : Les syndicats d'ADP remercient personnellement les maires, députés et sénateurs de leur soutien.

19.04.04 : FO ADP prépare les heures d'info – Courrier spécial adhérents

Fin avril 2004 : Heures d'info – 2^{ème} KIT-Com

26.04.04 : 4 pages FO ADP pour les élections au CA du 3/06/04 : « La liste pour le maintien du statut, contre la transformation en société anonyme. » (*documents en fin du premier lutin rouge*).

27.04.04 : Tract FO ADP « J-14 Après l'essai du 22 janvier, transformons ! »

30.04.04 : Intersyndicale pour réunion le 6/05/04 dans les locaux du CRIF.

04.05.04 : Tract FO ADP « L'Unité c'est : maintien du statut ! Retrait du projet de privatisation ! »

05.05.04 : Appel à la grève le 11/05/04 contre la privat, contre la transformation en S.A. et pour le maintien du statut d'établissement public et le statut du personnel. Intersyndicale CFDT, FO, UNSA-SAPAP, Sictam CGT, Spe-CGT.

Mai 2004 : Communiqué de Presse CFDT/FO/SICTAM-CGT/SPE-CDT/UNSA-SAPAP
Suite à une réunion avec les Vice-Présidents du Conseil Régional, Sénateurs, Maires qui soutiennent la position contre la privatisation.

10.05.04 : Rappel des règles à respecter par les agents pour le préavis de grève du 11/05/04.

11.05.04 : Appel aux usagers et salariés des ADP. Intersyndicale CFDT/FO/SICTAM-CGT/ UNSA-SAPAP. Tract en français et anglais.

11.05.04 : Tract d'appel à la grève du 11/05 « Grève du 11 mai contre la privatisation d'ADP pas concernés ? ».	concernés ...
10.05.04 : Lettre à Monsieur CHIRAC pour la grève du 11/05, l'appel à la manifestation et qu'une délégation soit reçue.	demande pour
12.05.04 : 2 ^{ème} avertissement au gouvernement et à la Direction. Intersyndicale.	
13.05.04 : Motion intersyndicale sur les abus et agressions des forces de police lors de la du 11/05.	manifestation
19.05.04 : Lettre FO à Monsieur De Robien sur l'engagement du maintien du statut et des personnel.	acquis du
24.05.04 : Communiqué sur l'effondrement d'une partie du 2 E. Rappel du syndicat sur ses interventions au CHSCT sur les risques encourus par les recours abusifs à la sous-traitance.	précédentes
24.05.04 : « Le 27 mai : nouvel avertissement au gouvernement et à la Direction ». Appel à la du 27/05 à la Bastille.	manifestation
25.05.04 : Communiqué « FO maintient son préavis de grève pour le 27 mai ».	
04.06.04 : Tract FO ADP suite à l'élection au CA du 3/06/04 « Victoire de la Force contre la pour la défense des statuts. »	privatisation,
08.06.04 : Tract FO ADP suite au CA 2004 « Nouvelle mobilisation contre la privatisation ! ce succès en action ! »	Transformons
29.06.04 : Tract FO ADP : « CSAM du 29/06/04 : changement de secrétaire d'état pas de	politique ! »
17.06.04 : Tract FO ADP « Privatisation d'ADP : reculer pour mieux sauter ? ».	
17.06.04 : Heures d'information autorisées et payées « Spécial PRIVATISATION » 6/07/04.	organisées le
22.06.04 : Communiqué de presse « Suppression du Trésorier-payeur Général d'ADP... Un décret à la va-vite avant la loi ! ».	
22.06.04 : Lettre à Monsieur De Robien sur la suppression de l'agent comptable.	
07.07.04 : Communiqué de presse « Présentation du projet de loi de privatisation d'ADP Nouveau coup de force contre la démocratie ! »	le 9 juillet :
08.07.04 : Communiqué de FO Service de presse « AEROPORTS DE PARIS : la CGT Force appelle à la concertation ». Manque de dialogue social et de concertation véritable.	Ouvrière en
08.07.04 : Tract FO ADP « FO dénonce les manœuvres pour la privatisation d'ADP ».	
09.07.04 : Communiqué de Presse « SPECIAL PRIVATISATION - changement de statut qui en prépare d'autres ».	d'ADP : une loi
9 et 13.07.04 : Service Presse – Communication « Le gouvernement précipite la privatisation » et « ADP : Le processus de privatisation est lancé ».	
15.07.04 : Lettre aux mandatés de la secrétaire adjointe du syndicat Marilisa Boulanger. dossier concernant le processus de privatisation d'ADP et organisation de l'intervention des mandatés dans les services.	Remise d'un

15.07.04 : Déclaration des élus Force Ouvrière lors de la séance du CA du 13.07.04.

Juillet 04 : « Transformation d'ADP en S.A. : l'analyse du projet de loi que l'on refuse de vous donner ... »

Juillet 04 : Tract FO spécial adhérents « Projet de loi de transformation d'ADP en société anonyme. Le document que l'on vous cache ! ».

Suite du « Document que l'on vous cache ! ».

17.08.04 : Tract FO ADP « SPECIAL PRIVAT – Pourquoi vous cache-t-on le projet de loi de transformation d'ADP en S.A ? »

Analyse du projet de loi, document que l'on vous cache sous forme de tableau.

Documents relatifs à la procédure devant le Conseil d'Etat.

20.08.04 : Lettre de Serge GENTILI aux secrétaires des syndicats. Demande une rencontre pour vérifier la convergence d'analyse du projet et proposer des actions unitaires.

24.08.04 : Lettre du syndicat FO ADP aux adhérents. Envoi de l'analyse publique du projet de loi sous forme de tableau.

18.08.04 : Lettre à Mr le Rapporteur avec remise de notre analyse du projet de loi.

24.08.04 : Envoi à Monsieur De Robien de l'analyse du projet de loi à adresser au rapporteur du Conseil d'Etat, selon la procédure.

26.08.04 : Déclaration FO à la réunion des Délégués du Personnel d'août 2004.

1^{er}.09.04 : Tract FO « Rien ne changerait avec la transformation d'ADP en société anonyme ?
ON VOUS MENT ! »

1^{er}.09.04 : Communiqué FO FEETS « Privatisation des aéroports : le gouvernement accélère le processus. La FEETS –FO réagit. »

1^{er}.09.04 : Lettre de Marilisa Boulanger aux secrétaires de syndicats pour une rencontre le 9/09/04 afin d'intensifier la campagne d'information auprès des agents et d'agir dans l'unité.

Sep.04 : Articles de presse sur le statut des aéroports régionaux. Ouverture du capital des aéroports régionaux.

03.09.04 : Lettre de S.Gentili aux secrétaires de syndicats pour des heures d'infos communes, FO ADP ayant épuisé son quota.

Sep.04 : INFODIF sur les conséquences du projet de loi, en réponse aux attaques « FO fait circuler des rumeurs ».

Sep.04 : Heures d'information communes FO-CFDT.

25.09.04 : Préavis de grève pour le 29.09 « Pour le maintien du statut d'établissement public, du statut du personnel. Non à la société anonyme. »

25.09.04 : « Tous en grève le 29 ! J- 4 »

27.09.04 : Rappel des règles auprès des agents grévistes.

27.09.04 : Lettre de Mr WACHENHEIM, DGAC. Réponse sur l'analyse du projet de loi adressé au ministère des transports.

Oct.04 : Spécial Projet de Loi (9 pages)-numéro 2.

22.10.04 : Article de presse (La Provence) « Le personnel de l'aéroport opposé à sa privatisation » à Marignane.

28.10.04 : Tract FO FEETS : CSAM du 27/10 – Le projet de loi de privatisation des aéroports a-t-il du plomb dans l'aile ?

03.11.04 : Préavis de grève adressé à Mr DUMESNIL pour le 9 novembre 04 à 0 heure.

24.11.04 : Tract FO ADP « La mort du PARDA ! Premières attaques contre nos acquis statutaires ». Pétition « Pour la reconduction du PARDA ».

Nov 04 : Profession de foi pour les élections DP/CE – Maintien du statut, indépendance du syndicat, combat contre la privat.

Nov 04 : FO Flash infos . Brèves sur la privatisation, l'éclatement du CHSCT, les salaires, etc ...

21.12.04 : remerciement aux 700 agents qui ont voté pour FO aux dernières élections DP/CE.

Déc 04 : Tract FO ADP « Eclatement du CHSCT : Massacre à la tronçonneuse ou remise en cause de l'unicité d'ADP ? ».

Déc 04 : Lettre ouverte au journal l'Express en réponse à l'article diffamatoire publié en novembre 2004.

25.01.05 : Tract intersyndical sur l'éclatement du CHSCT.

25.01.05 : Quatre pages FO ADP « Projet de loi de privatisation des aéroports à l'Assemblée Nationale le 9 février : Retrait du projet ! ».
Au dos du 4 pages, tract « ADP : soldes exceptionnelles ».

FO ADP – Flash Escal : « Projet de loi relatif aux aéroports » - Quatre pages sur l'article 12 et la révision de la Directive sur l'assistance en escale.

25.01.05 : Quatre pages FO ADP « PRIVATISATION : Statut, M de G préservés ? »

31.01.05 : Lettre de S.Gentili aux secrétaires de syndicats pour agir « Tous ensemble ».

03.02.05 : Préavis de grève pour le 09/02/05 adressé à Mr DUSMENIL.

04.02.05 : Tract CFDT/FO/UNSA-SAPAP « 9 février, premier passage à l'Assemblée Nationale du projet de loi de privatisation des aéroports : NE LAISSONS PAS FAIRE SANS REAGIR ! ».

08.02.05 : Communiqué de maintien du préavis du 9/02 « Reculer pour mieux sauter ? ». Embouteillage de l'Assemblée Nationale, report de présentation du projet de loi à Mars 2005.

14.02.05 : Lettre aux adhérents pour le Congrès du 20.05.05 – en rapport avec la privat.

03.03.05 : Affichette « Privé-Public Grève le 10 mars ».

03.03.05 : Lettre aux adhérents pour l'appel du 10.03.05

03.03.05 : Appel aux mandatés pour une AG Extraordinaire le 08.03.05. Point d'ordre : plans d'actions pour le 10.

03.03.05 : Préavis de grève à la direction

Adopté à l'unanimité du Congrès (- 8 abstentions).